

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

NOM COMMERCIAL:	Série BF-1000
FAMILLE	Polymère de polydiméthylsiloxane
CLASSIFICATION HMIS:	S 1 I 1 R 0
UTILISATION DU PRODUIT:	Joint d'étanchéité - Barrière acoustique
DATE D'ÉMISSION:	14 août 2024
IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE:	Rogers Corporation 171 West Charles St. Carol Stream, IL 60188-2081 Téléphone: 001-630-784-6200 Télécopieur: 001-630-784-6201 Courriel: msdsinfo@rogerscorporation.com

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE:	NE
ÉTIQUETAGE EXIGÉ:	NE
EFFETS DE LA SUREXPOSITION:	La manutention normale ne devrait en produire aucun. Les substances énumérées dans la section 2 sont encapsulées ou composées, ce qui rend la libération improbable. Le découpage et les autres opérations de finition peuvent créer de la poussière. La ventilation et les équipements de protection individuelle devraient être similaires à ceux de toutes les opérations qui produisent des poussières nocives.
INHALATION:	La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
CONTACT AVEC LES YEUX:	La poussière peut provoquer une irritation.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Aucun n'est connu.
INGESTION:	Aucun n'est connu.
EFFETS CHRONIQUES:	Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène humain présumé de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Cette substance est produite sous forme d'un "article" selon la définition contenue dans 29 CFR 1910.1200 et dans le RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006, et est donc exempté des exigences de la Norme de Communication des Dangers et de REACH. Comme cette substance ne libère aucun produit chimique dangereux et n'entraînera pas l'exposition à un tel produit dans les conditions normales d'utilisation, aucune Fiche de Données de Sécurité n'est exigée.

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS /ELINCS</u>	<u>%</u>	<u>PEL¹ OSHA</u>	<u>TLV¹ ACGIH</u>	<u>OEL¹ Chine</u>	<u>Classification de l'UE</u>
Polymère de polydiméthylsiloxane	Exclusif	Exclusif	99	NE	NE	NE	Non classé selon 67/548/EC
Noir de carbone (Couleurs noire et grise uniquement)	1333-86-4	215-609-9	< 1	3,5 mg/m ³	3,5 mg/m ³	NE	Non classé selon 67/548/EC

¹ PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible ; OEL = Limite d'exposition professionnelle

4. PREMIERS SOINS

INHALATION:	Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer les yeux à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et rincer la partie avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION:	Voie d'exposition peu probable. Si de grandes quantités de poussières de traitement sont ingérées entraînant des troubles gastro-intestinaux, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION:	NE °C (°F)	Limites d'inflammabilité: LII	<u>S.O.</u>	<u>S.O.</u>
MOYENS D'EXTINCTION:	NE °C (°F)			
	<u>X</u> Brouillard d'eau	<u>X</u> Mousse	<u>X</u> CO ₂	
	<u>X</u> Poudre chimique	<u>X</u> Autre –		
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et de tenues de feu.			
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:	La décomposition en cas d'incendie peut produire des fumées toxiques et du charbon siliceux. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés fluorés, formaldéhyde, dioxyde de silicium et traces de composés carbonés incomplètement brûlés.			

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:	Porter un équipement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire autonome et des gants en caoutchouc épais. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:	Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'assainissement, les eaux superficielles ou le sol.
MÉTHODES DE NETTOYAGE:	Ramasser les matériaux solides plus volumineux. Utiliser un balai et un bac à poussière pour recueillir les petits morceaux. Éliminer correctement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION:	Porter l'équipement de protection adéquat (voir la Section 8). Se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation.
STOCKAGE:	Garder le récipient dans un lieu frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:	Pas nécessaire dans des conditions normales. Si le produit est chauffé et des odeurs sont perceptibles et/ou irritantes, un appareil respiratoire conforme aux exigences NIOSH doit être utilisé. Une personne compétente doit évaluer chaque situation.
<u>VENTILATION</u> LOCALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.
GÉNÉRALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.

PROTECTION INDIVIDUELLE

MAIN:	Gants en caoutchouc épais.
YEUX:	Des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux sont recommandées dans toutes les opérations industrielles.
PEAU:	Aucune n'est requise.
AUTRE:	Douche de sécurité / bassin oculaire dans la zone.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Matériau en silicone cellulaire
ODEUR:	Légère caractéristique
ÉTAT PHYSIQUE:	Solide
POINT D'ÉBULLITION:	S.O. °C (°F)
POINT DE FUSION:	NE °C (°F)
POINT DE CONGÉLATION:	S.O. °C (°F)
POINT D'ÉCLAIR:	NE °C (°F)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Insoluble
DENSITÉ DE VAPEUR:	S.O.
PRESSION DE VAPEUR:	S.O.
POIDS SPÉCIFIQUE:	0,2 (Eau = 1)
COEFFICIENT DE PARTAGE:	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION:	S.O.
DENSITÉ RELATIVE:	0,2 g/cc
VISCOSITÉ:	S.O.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	S.O. °C (°F)
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:	S.O. °C (°F)
PH:	S.O.
INFLAMMABILITÉ:	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE X INSTABLE _____

CONDITIONS À ÉVITER:	NE
MATÉRIAUX À ÉVITER:	NE
POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	_____ Peut se produire <u>X</u> Ne se produit pas
PRODUITS DANGEREUX DE LA DÉCOMPOSITION:	La décomposition en cas d'incendie peut produire des fumées toxiques et du charbon siliceux. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés fluorés, formaldéhyde, dioxyde de silicium et traces de composés carbonés incomplètement brûlés.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

STATUT CARCINOGENE:	Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène humain présumé de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.
---------------------	---

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:	NA
--------------	----

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES / CHIMIQUES QUI AFFECTENT L'ÉLIMINATION:	Aucune
DONNÉES DE TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE:	S.O.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS:	Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU:	Pas réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU:	Pas réglementé
CLASSE DE DANGER (ES):	Pas réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE:	Pas réglementé
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:	NE
DOT, IATA, IMDG, ARD:	Non réglementé par ces réglementations et non dangereux.

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

RÉGLÈMENTS INTERNATIONAUX:	
Canada (DSL/NDSL):	Classé
Australie (ACIS):	Classé
Corée (KECI):	Classé
Japon (ENCS, MITI):	Classé
Chine (SEPA):	Article - exempté
Directive de l'UE 1907/2006/EC (REACH)	Ce matériau est classé comme un article.
SVHC selon REACH de l'UE	Cet article ne contient aucune substance SVHC supérieure à 0,1% par poids.
Directive de l'UE 2011/65/EC (RoHS):	Ne contient aucune des substances ajoutées intentionnellement faisant l'objet de la directive RoHS.
TSCA (Toxic Substances Control Act):	Tous les ingrédients sont classés ou exemptés par TSCA.
CERCLA (Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act):	S.O.
SARA TITLE III (Superfund Amendments and Reauthorization Act):	S.O.
CATÉGORIES DE DANGERS 311/312:	Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

<u>N° CAS</u>	<u>NOM CHIMIQUE</u>	<u>POURCENTAGE EN POIDS</u>
S.O.	Composés de chrome	<1%
S.O.	Composés de zinc	<1%
S.O.	Composés de cuivre	<1%

16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet
NE = Non établi
NC = Non Classé

FICHER: 99055-BF1000 Series PSIS-08142024.doc
99055

PRÉPARÉ PAR: Corporate EHS
REU PAR: Corporate EHS

Date de préparation: 14/08/2024

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES.

ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHÉTEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHÉTEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT.